



SPECIAL CTPD -

www.tresor.cgt.fr/23/

n°18- septembre 2010

Le Comité Technique Paritaire Départemental conjoint s'est tenu le 20 septembre 2010. Cyril DERET, Alain MAURY et Philippe MADEC représentaient la CGT Finances Publiques. Le SNUI étant absent, le quorum n'était pas atteint, coté filière fiscale, un nouveau CTP est convoqué le vendredi 24 septembre 2010.

L'ordre du jour était :

1. Mise en place de la Direction Départementale des Finances Publiques de la Creuse.
2. Règlement intérieur dans les services de la direction départementale des finances publiques.
3. Questions diverses.

1. -Les responsables des 3 pôles présents ont présenté tour à tour le secteur dont ils auront la charge.

L'aménagement des locaux des différents sites n'est pas terminé. Au regard des plans remis, nous avons découvert que le bureau de la mutuelle (MGEFI) déménagera avenue de Laure.

Le hall de la nouvelle direction sera réaménagé afin « d'optimiser le rapport agent - surface ». En effet le numéro 1 (**présent hier à titre d'expert**) souhaite que les 3 pôles soient réunis à plus ou moins brève échéance.

2. -Après discussion sur les horaires variables, la CGT a proposé qu'une 3^{ème} option soit soumise au choix des agents. La direction « dans le cadre du dialogue social » a accédé à cette demande. Les 3 possibilités seront proposées aux agents concernés par la DLU. Ils choisiront également leur typologie hebdomadaire de travail.

Le coût des travaux à la trésorerie générale est, à ce jour, de 13 000 € que la filière gestion publique assumera. Le déménagement est à la charge de la filière fiscale (rappel 2 200 €).

3. -La nouvelle composition du futur CTPD sera de 16 sièges – 8 pour la direction et 8 pour les organisations syndicales (4 pour la CGT – 2 pour FO et 2 pour le SNUI).

Après consultation des 2 CTP, une information de la direction sera donnée aux agents des 2 filières au sujet de la DLU.

La CGT, après avoir renouvelée ses craintes (voir journaux CGT-DLU) a refusé de participer au vote. En effet, elle n'a pas souhaité cette DLU. Sa mise en place se fait dans une période où le manque d'effectifs est particulièrement criant dans les 2 filières. Elle l'a d'ailleurs rappelé au Ministre lors de sa visite « surprise ».

La CGT pense qu'il ne faut pas se dire attaché au dialogue social, qu'il ne suffit pas d'écouter les syndicats et/ou les agents mais qu'il faut des actes concrets qui amélioreront, nettement et sans attendre, le quotidien professionnel des personnels.

Le ctp commun était suivi du dernier CTPL du Trésor Public. L'ordre du jour était

- I. Rapport d'activité 2009.
- II. Création d'un emploi (50%) issu de la filière gestion publique sur le Pôle de Recouvrement Spécialisé.
- III. Point d'étape sur la confection des fiches d'attestation / d'exposition au radon.
- IV. Questions diverses.

- ⇒ 1 - Le rapport d'activité a été évoqué. Celui ci sera mis en ligne sur le site Magellan 23.
- ⇒ 2 - La création de l'emploi à 50% au PRS a été entériné lors du CTPL. La CGT n'a pas participé au vote comme lors de la création du PRS (voir journal n°6 –CTPL 20 avril 2010).
- ⇒ 3 - La direction a établie une liste des agents ayant travaillé dans les postes ou du radon a été détecté. Seul les postes dont le seuil est supérieur à 400 becquerels sont recensés. Cette liste de 105 personnes n'étant pas complète, les syndicats fourniront les éléments dont ils disposent à la direction quant aux agents qui ont officié ou habité dans ces postes.

Journée action 23 septembre 10
3 000 000 de manifestants en France –près de 7 000 en Creuse

- ⇒ **Filière gestion fiscale : 52.63%**
- ❖ A+=17% - A=29.41% - B=56.41% - C=68.99%
- ⇒ **Filière gestion publique : 34.85%**
- A+=15.38% - A=16% - B =40% - C=45.45%
- 6 postes fermés

- ⇒ **Moyenne des 2 filières :43.09%**
- ⇒ **Au niveau national 34.38%**



2 journées d'action ont été décidées par l'intersyndicale nationale les 2 et 12 octobre 2010.

Pour eux ce n'est pas la retraite par répartition mais bien la retraite par SPOLIATION.

Le MEDEF est plutôt silencieux ces temps ci. Il faut dire que N. Sarkozy et le copain de Liliane ont concocté une réforme à sa convenance.

Pour certains de ses principaux représentants la réforme gouvernementale qui fait supporter 90 % de l'effort financier aux salariés est celle qu'ils appellent de leurs vœux. Pourtant lorsqu'il s'agit de LEUR RETRAITE les grands patrons sont moins regardants en matière d'efforts et d'économies.

Pour eux ce n'est pas la retraite par répartition mais bien la retraite par SPOLIATION.

Jugez plutôt. Quelques exemples de retraites "chapeau" prises sur les fonds des entreprises qu'ils dirigent : L'Oréal a provisionné pour son PDG Lindsay Owen Jones 3,3 millions de retraites annuelles (81,4 millions provisionnés au total).

- Pour Franck Riboud, PDG de Danone c'est 1,8 millions (32 millions provisionnées).
- Pour Henri de Castries PDG d'AXA c'est moins : 1,1 millions (19,8 millions au total) .
- Pour Denis Kessler (PDG de SCOR) : 800 000 euros (15 millions provisionnés) .
- Pour Henri Proglio (Véolia) 769 000 euros et 19,2 millions provisionnés.

Des retraites qui ont l'avantage de n'être soumises ni à la CSG ni aux cotisations sociales, elles ne contribuent qu'au fonds de solidarité vieillesse à hauteur de 12 %.

Mieux, alors que le salarié du privé doit aligner ses 25 meilleures années pour calculer sa pension, les patrons cités pourront calculer leurs droits sur la base de leurs trois derniers salaires.

Pour le magazine Capital rien de plus normal, car "sans ces retraites chapeau un PDG payé 1 million d'euros l'an ne toucherait que 100 000 euros au moment de faire valoir ses droits (au-delà de 8 fois le plafond de la sécu le montant des rémunérations n'étant plus pris en compte pour le calcul des pensions classiques)". Une misère.

Plus fort encore, certains ont demandé à leur conseil d'administration d'inscrire des clauses permettant à leurs épouses ou descendants de continuer à toucher le jackpot après leur décès.

- L'épouse du PDG d'Air Liquide pourra ainsi continuer à toucher 60 % de la rente de son mari (soit 306 000 euros annuels). Chez l'Oréal, la pension sera assurée aux enfants du directeur général et à ceux de ses collaborateurs directs.

Comme on peut le constater, la classe dirigeante et son porte-parole de l'Elysée, si prompt à demander des sacrifices aux salariés sait très bien s'organiser pour préserver ses propres intérêts. Mais Fillon l'a encore dit l'autre soir la réforme est juste et équitable. Ben voyons !